
MARRAKECH – Séance d'engagement du CCWG-responsabilité

Lundi 7 mars 2016 – 13h30 à 15h00 WET

ICANN55 | Marrakech, Maroc

LEON SANCHEZ :

Bonjour à tous. Nous allons commencer très prochainement. Nous nous excusons du retard. Les co-présidents font la clôture de la réunion gouvernementale de haut-niveau. Ils seront avec nous dès que possible. Entre temps, on peut chanter une chanson !

Très bien. Soyez tous les bienvenus à cette session de participation sur le CCWG, responsabilité. Les rapporteurs sont ici avec nous. Il y a de nouveaux visages. Il y a aussi nos collègues qui sont là d'habitude. L'objectif de cette réunion est de faire un parcours du processus que nous avons suivi dans la construction de l'amélioration de la responsabilité de l'ICANN après transition.

Pouvez-vous montrer la première diapositive, s'il vous plaît ?

Comme vous voyez sur l'écran, lorsque le processus de la transition a commencé, l'ICANN a convoqué la communauté dans son ensemble pour faire une proposition à présenter à la NTIA qui serait révisée et approuvée par le gouvernement des

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

États-Unis pour transférer la supervision des fonctions IANA du système DNS à la communauté. Il y a eu plusieurs préoccupations qui étaient liées avec ce qui aurait lieu après la transition. Le gouvernement des États-Unis aura fini son contrat historique avec l'ICANN. Cette relation était perçue, vis-à-vis de la responsabilité de l'ICANN.

L'ICANN a lancé un deuxième processus parallèlement au CCWG et au reste des activités des communautés au sein de l'ICG pour aborder ces questions de responsabilité. On a constitué statutairement un groupe de la part de six organisations. Nous avons commencé à travailler en décembre 2014.

Diapositive suivante.

Comme vous voyez, cette ligne de temps nous montre comment, depuis 2014 au mois de décembre, nous avons commencé à travailler aux questions liées à l'amélioration de la responsabilité de l'ICANN. Vous voyez ici des lignes parallèles.

Il y a l'annonce de la NTIA avec sa volonté de finir sa relation contractuelle avec l'ICANN. Ceci a eu lieu en mars 2013. Pardon, 2014, c'est bien 2014 ? Oui. 2014.

Puis, l'ICANN a convoqué la communauté dans son ensemble pour développer la proposition de transition et le lien avec le CWG responsabilité.

Je répète, ce que nous avons fait, c'est un travail parallèle avec les communautés des numéros, de noms et de paramètres de protocoles de l'Internet. Pour aborder les différentes questions, les différentes interdépendances au sein du CWG.

Nous avons donc divisé notre travail de cette manière.

Notre objectif était très clair. Cet objectif, c'est-à-dire, que nous devons donner un livrable, à savoir une proposition sur la responsabilité pour toutes les parties prenantes. Ici, nous voyons un effort multipartite. Cela est très important. Un effort qui a été fait non seulement au sein de l'ICANN, mais en dehors de la communauté de l'ICANN aussi. Ainsi, on a mené différentes actions liées à la gestion et à l'administration du DNS.

Ces questions ont été divisées en deux domaines de travail, pistes de travail. La première piste de travail était ciblée sur les mécanismes qui devaient exister : mise en œuvre dans le délai de la transition des fonctions IANA. C'est-à-dire, la communauté a décidé ou a identifié les mécanismes qui doivent exister même avant la transition.

Puis, nous avons identifié une autre piste de travail : la Piste de Travail 2, centrée sur les questions liées à la responsabilité dans le délai pour trouver des solutions et leur mise en œuvre pour aller au-delà de la transition de la supervision des fonctions IANA.

Alors, voilà donc les deux pistes de travail et les aspects pour après la transition. Nous planifions et élaborons déjà la deuxième étape de travail.

Vendredi dernier, nous avons eu une réunion du CCWG At-Large en personne et nous avons commencé à concevoir une plateforme de travail pour la Piste de Travail 2.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Comme je vous disais, dès le début de mon intervention, il s'agit d'un effort sans précédent, un effort multipartite. Plus de 200 personnes ont travaillé dans ce groupe.

Avec une distribution équitable parmi les régions, il nous faut plus de participants de l'Afrique et de l'Amérique latine, mais toutefois, nous voyons une distribution assez uniforme entre l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie Pacifique.

Bien entendu, cela illustre la manière dont la communauté multipartite a été impliquée dans le monde entier.

Il y a aussi des observateurs de la liste de diffusion. On a échangé plus de 12 000 courriers électroniques.

Nous avons eu plus de 200 appels et réunions, ce qui représente plus de 400 heures de réunions.

Si on multiplie cela par le nombre de personnes ayant participé à cet effort, on arrive à des chiffres dans l'ordre de deux mille heures pour les hommes et les femmes. C'est un travail immense de toutes les parties prenantes.

La prochaine diapositive.

Quel est le produit que nous avons livré ?

C'est un produit qui a été élaboré après cet énorme travail. Nous avons livré une proposition finale sur les recommandations de la Piste de Travail 1. Comme je le mentionnais au début de mon intervention, ces recommandations sont relatives aux questions qui doivent être abordées et résolues avant la transition afin de permettre l'amélioration de la responsabilité de l'ICANN.

Cette proposition a donc 52 pages et 15 annexes détaillées avec les recommandations proposées. Nous avons inclus un résumé pour le bénéfice du lecteur et, aussi, 11 appendices.

Comme vous le voyez, le document est assez long. Ce document a été traduit dans les différentes langues utilisées dans la communauté de l'ICANN. Nous avons publié des traductions en arabe, russe, chinois, portugais et en français. Voilà le lien. Prenez note de ce lien. Vous pouvez donc télécharger le document dans la langue de votre intérêt.

Diapositive suivante, s'il vous plaît.

Maintenant, c'est un plaisir pour moi de dire que nous avons reçu l'approbation de trois parmi les six organisations statutaires. On a reçu l'approbation de l'ALAC, l'ASO, le SSAC. Il nous reste encore la ccNSO, le GAC et le GNSO.

Nous espérons avoir leur approbation également vers la fin de la journée de demain. Et, nous avons reçu la confirmation du CWG supervision que les dépendances qu'ils ont identifiées ont été résolues et que notre rapport satisfait leurs attentes en matière d'interdépendance que le groupe intercommunautaire a identifié en matière de responsabilité de l'ICANN.

Maintenant, je voudrais vous expliquer rapidement pour pouvoir après ouvrir la salle aux commentaires et aux questions, parce que, ici, nous sommes là pour vous entendre et essayer de vous expliquer, de clarifier vos doutes. Notre proposition est basée sur ces quatre blocs constitutifs qui peuvent être perçus comme les éléments qui sont à savoir les principes, les mécanismes de révision et d'appels indépendants, le conseil de l'ICANN et la communauté habilitée.

Les principes sont les statuts. Ce que nous avons fait avec ces principes ou ce que nous avons appelé notre constitution, nous avons proposé de nouveaux mécanismes. Il y a l'Affirmation d'Engagement de ces statuts, les révisions et on établit l'engagement vis-à-vis des droits de l'homme.

Cela est très important, parce qu'il faut comprendre que le respect est effectivement mis en œuvre. Il faut réfléchir un tout petit peu là-dessus.

Nous avons aussi des mécanismes de révision et d'appels indépendants, à savoir l'IRP. À un moment donné, les rapporteurs essaieront d'élargir cette explication. Nous avons aussi le conseil d'administration de l'ICANN. Le conseil est le pouvoir exécutif, le mécanisme de reddition indépendante serait le pouvoir judiciaire et la communauté habilitée serait l'organisme législatif. Si on fait une analogie avec les étapes. La communauté a été habilitée avec sept pouvoirs communautaires. Ici, nous voyons une nouvelle ICANN pour ainsi dire. Nous sommes dans une nouvelle étape de la responsabilité de l'ICANN qui, bien entendu, ce n'est que la continuité du travail d'un grand nombre de personnes qui ont élaboré cette proposition.

Maintenant, je veux profiter de la participation de nos rapporteurs qui sont ici présents – Jordan, je crois que vous êtes l'expert en matière des principes. Je vous prie de nous aider à expliquer quels sont ces principes.

BECKY BURR :

Comme vous le savez, nos statuts incluent actuellement une déclaration de mission, une déclaration des valeurs centrales.

Une de nos principales activités au tout début du processus a été l'analyse de ces dispositions et essayer de préciser, de clarifier la déclaration de la mission de l'ICANN et aussi ses engagements vis-à-vis de la communauté sur la manière dont l'ICANN respecte sa mission et ses engagements.

Une des propositions que nous avons apportées à la communauté est une déclaration de mission de valeurs centrales et d'engagements révisée. Ceci ne vise pas à élargir la mission de l'ICANN, mais à fournir un patron, un standard, une norme à partir duquel on puisse évaluer le comportement de l'ICANN depuis la perspective de l'ICANN et notamment à travers le processus de révision indépendante.

La déclaration de la mission est explicitement une déclaration des pouvoirs qui sont exprimés. Ce sont des pouvoirs explicitement mentionnés et l'ICANN ne fera pas la réglementation des services ni des identificateurs uniques ni des contenus.

Ils affirment aussi l'autorité de l'ICANN de passer des contrats dans le but du respect de sa mission.

Il y a des mises à jour sur la portée de l'autorité de l'ICANN en matière de numéros et de protocoles et des noms ainsi que le Comité Consultatif sur le Serveur Racine.

Les engagements principaux et les valeurs fondamentales garantissent l'inclusion des engagements inclus dans l’Affirmation d’Engagement. Nous avons identifié un engagement vis-à-vis des droits de l’homme dans la mission et les principes.

Alors, comme je vous le disais tout à l’heure, ce n’est pas l’objectif ici de modifier la mission de l’ICANN, mais, par contre, de donner une mesure pour évaluer les actions et les inactions de l’ICANN afin d’être sûrs que la communauté pourra voir clairement le rôle de l’ICANN dans l’avenir.

LEON SANCHEZ :

Merci, Becky. Vous êtes aussi l’experte IRP.

Alors, je souhaite la bienvenue aux co-présidents Mathieu et Thomas.

Becky, je vous passe la parole encore une fois pour que vous nous expliquiez l’IRP.

BECKY BURR :

Comme vous le savez, nous avons un mécanisme de révision indépendant au sein de l’ICANN qui est établi dans les statuts constitutifs. Le CCWG, dans sa proposition, a inclus des améliorations significatives du processus de révision

indépendante qui, effectivement, complète cet outil de la bonne gouvernance à travers un mécanisme judiciaire indépendant, soi-disant.

Son objectif est de faire une révision limitée pour évaluer si l'action ou l'inaction de l'ICANN est cohérente ou non avec la mission et les statuts de l'ICANN.

Il y a aussi une disposition d'une révision contraignante indépendante pour le CWG sur la supervision.

Au lieu d'avoir trois arbitres, un organisme commercial, etc. il y aura un panel permanent, un panel de révision indépendante qui auront de l'expérience au sein de l'ICANN sur les documents constitutifs de l'ICANN et qui peuvent demander ces documents et évaluer le comportement de l'ICANN au fil du temps de manière à informer. Ceci garantit la continuité et la disponibilité de précédents, autant pour guider les actions des membres du panel dans l'avenir et aussi pour réduire les controverses et les différences au sein de l'ICANN à travers un guide utile fourni à la communauté de l'ICANN au fur et à mesure que le temps passe.

Les membres du panel seront sélectionnés par la communauté, seront confirmés par le conseil d'administration. Nous avons stipulé le type d'expertise que nous voulons avoir. La diversité, c'est quelque chose que l'on cherche pour ce panel aussi bien la diversité géographique que culturelle, mais il y a aussi quelque

chose de très important : diversité des traditions juridiques et diversité linguistique.

Au cas où il y aurait une controverse, on sélectionnera un groupe de trois membres du panel, un groupe permanent, un membre choisi par chacun des parties en dispute et l'autre par les autres membres.

Nous avons établi le droit d'appel du panel permanent au cas où la décision serait impunie. Il y a des sauvegardes qui préviennent l'abus.

Les décisions seront contraignantes pour l'ICANN dans la portée de ce que la loi permet. C'est une décision différente de l'état actuel et elle a été modifiée. Il y a aussi des dispositions dans lesquelles la communauté peut faire une révision indépendante en tant que communauté. Le processus de révision est disponible aussi pour des personnes physiques qui sont des entités affectées par l'action ou l'inaction de l'ICANN.

Il est très important de connaître tous les détails de ce processus. Et le CCWG a créé un panel de révision indépendante, un groupe de mise en œuvre du panel de révision indépendante qui reflètent la diversité de tous les participants. Nous allons travailler dans les normes et les détails pour ce groupe dans les mois qui viennent. Il est clair que le statut qui dispose la création du panel indépendant sera antérieur à la période de consultation

avec la communauté pour déterminer la manière dont on va gérer la modification aux statuts.

LEON SANCHEZ : Merci, Becky, de nous avoir expliqué l'IRP et ce à quoi nous devons nous attendre.

Je vais passer la parole à mon co-président Thomas Rickert qui va nous raconter nos progrès.

THOMAS RICKERT : Merci, Leon. Je m'excuse d'être arrivé tard. J'étais dans la réunion de haut-niveau gouvernementale et nous voulions être sûrs de ne pas partir avant la fin de la séance.

Je vais vous parler pour les deux prochaines diapositives. Nous savons qu'il y a quatre composantes dans la responsabilité de l'ICANN et le conseil d'administration est une composante très importante.

Sans aucun doute, le rôle du conseil sera plus clair une fois que les rôles et les valeurs fondamentales seront redéfinies. Le conseil doit savoir maintenant ce qui est dans sa mission et ce qui ne l'est pas.

Il faut travailler pour savoir la manière dont le conseil doit réagir à l'avis du GAC. C'est une question très sensible au sein de notre

groupe ; la relation entre le conseil et les gouvernements, en particulier, cela a été une question intense au moment des discussions.

Vous devez avoir noté, si vous avez lu la transcription, je sais que cela a été discuté dans la réunion de haut-niveau assez en détails. Nous allons donc continuer à avoir les avis du GAC tel qu'aujourd'hui, mais le système d'avis du GAC a été modifié de telle manière que, maintenant, nous avons un seuil de 60 % si le conseil souhaite rejeter l'avis du GAC. Le processus de négociation pour trouver une solution qui soit mutuellement acceptable sera lancé.

Il est important de clarifier qu'on parle du conseil et pas du GAC. On ne dit pas au GAC comment prendre ses décisions, mais le processus pour trouver une solution mutuellement acceptable ne sera initié qu'au cas où il y aurait du consensus au sein du GAC, c'est-à-dire au cas où il n'y aurait pas d'objection formelle. Voilà donc la définition de consensus, du principe opérationnel 47 à ce jour.

Cela pour garantir le respect de l'exercice de simulation de crise 18 afin d'éviter des influences gouvernementales excessives dans les opérations de l'ICANN.

La communauté habilitée est une composante très importante de l'infrastructure de la responsabilité. Je suis sûr que Leon a

mentionné que, au début, lorsque notre groupe a commencé à travailler, la question était : « maintenant que le gouvernement des États-Unis pense à déléguer l'autorité sur les fonctions IANA, à qui va-t-on céder ces fonctions ? » La réponse était : « on va la donner à la communauté de l'ICANN. »

Les sept organisations de soutien et comités consultatifs font partie de la communauté de l'ICANN. Nous estimons que cette communauté a de la place pour tous. Elle a été conçue de telle façon que les consommateurs, les derniers utilisateurs, les entreprises et les gouvernements puissent se faire entendre. Cette communauté habilitée ne se réunit que lorsqu'il faut exercer les facultés de la communauté que nous voyons sur l'écran. Ce n'est pas que la communauté habilitée va intervenir à toutes les opérations quotidiennes. L'idéal est que ces améliorations dans la responsabilité de l'ICANN et la communauté habilitée ne seront vues que lorsqu'il y aura des problèmes.

Mais, de manière générale, la communauté habilitée se réunit pour les pouvoirs de la communauté, le budget, le plan stratégique et opérationnel. Là, l'autorité peut poser son veto à des modifications dans les statuts formels de l'ICANN. Il a le pouvoir pour approuver des modifications dans les statuts fondamentaux de l'ICANN. Vous vous demanderez fort probablement ce que cela signifie, quelle est la différence entre

les deux types de statuts ? En fait, nous allons voir un ensemble de statuts, mais il y en aura deux au sein de ces statuts.

Il y a les statuts un peu moins importants qui sont les statuts généraux. Le conseil d'administration peut décider de les modifier, de les amender. La communauté peut opposer son veto pour rejeter ou accepter ces modifications.

Pour des questions très importantes au sein de ces statuts, ceux qui concernent la mission et les valeurs centrales, quant à l'existence d'un pouvoir judiciaire indépendant et autre, nous avons pensé qu'il devait être plus difficile de pouvoir modifier ces statuts. On doit donc avoir l'approbation de la communauté avant de pouvoir mettre en œuvre ces modifications aux statuts.

Il est important pour nous de pouvoir assurer que le conseil d'administration ne pourra pas dire : « Bon, nous allons, par exemple, supprimer le processus de révision indépendante. » Cela éliminerait l'un des outils les plus importants : les joyaux de la couronne du système de responsabilité. Donc, nous avons ces deux types de statuts.

Il y a ensuite les facultés de la communauté liées au conseil d'administration. L'une d'elles concerne la faculté de révoquer des directeurs et la deuxième concerne la révocation du conseil dans son entier. La communauté peut aussi exercer la faculté du commencement du processus de révision indépendante pour la

communauté qui va au-dessus de l'IRP. Elle peut être créée par les parties sur lesquelles on a eu un préjudice. On peut avoir un autre pouvoir concernant le rejet des décisions du conseil d'administration liées aux fonctions IANA.

Comme vous voyez, c'est une liste finie. Il n'y a pas d'autres pouvoirs de la communauté supplémentaires. Voilà les pouvoirs de la communauté habilités, ce sont ceux-là. Nous espérons que cela sera tout à fait transparent pour la communauté de l'ICANN. Nous avons commencé un processus de rapport et de relation pour le conseil d'administration de l'ICANN.

En ce moment, le conseil d'administration se réunit avec la communauté volontairement. Quand il faut adopter le budget, le conseil communique avec la communauté et nous avons estimé que c'était utile et bon d'avoir le processus qu'on appelle EEE (en anglais) en trois étapes: la participation, l'intervention progressive et la mise en œuvre.

Aussi, le rapport à la communauté est important pour éviter le risque de problèmes entre la communauté et le conseil d'administration. L'idéal serait que cette étape de rapport entre les deux soit suffisante pour que le conseil d'administration comprenne ce que la communauté cherche à avoir et que le conseil développe son budget en fonction de ce que la communauté demande.

Nous espérons, bien sûr, ne pas avoir à utiliser la phase d'intervention progressive dans certaines étapes. La communauté peut décider de ne pas continuer le processus au cas où la communauté déciderait de ne pas aller de l'avant.

Nous avons différents seuils pour cette intervention progressive face aux différents pouvoirs de la communauté.

Il est important de dire qu'il y a beaucoup de choses à faire avant que la communauté puisse appliquer les facultés qui lui sont accordées.

Pour certaines facultés, il y a un IRP en dernière instance. Dans certains, la communauté peut directement passer à la révocation d'un membre du conseil d'administration. Au cas où le conseil déciderait d'ignorer ce que la communauté voudrait avoir.

Je finis ici. Si vous avez des questions ou des doutes, je peux y répondre.

Je passe maintenant la parole à Mathieu.

MATHIEU WEILL :

Merci beaucoup, Thomas. Je suis le co-président de la ccNSO. Excusez-moi aussi d'être arrivé en retard à cette réunion. L'ordre du jour était vraiment strict et très serré. Nous avons accordé

beaucoup de temps aux présentations de haut-niveau. Ce n'est pas nous qui avons parlé trop longtemps, mais c'est ce qui arrive parfois.

Je crois que vous venez d'avoir un tour d'horizon des différentes propositions. Maintenant, nous allons voir plutôt les aspects liés au processus. Le premier point fondamental, parce que notre groupe n'a fait partie que d'un ensemble plus vaste d'initiatives pour présenter la proposition pour la transition de la supervision des fonctions IANA. Notre proposition, je disais, devait respecter une série de conditions et des dépendances soulignées par le CWG sur la supervision. Je suis très heureux de pouvoir vous dire que ces indépendances ont été analysées et confirmées par le CWG.

Alors, nous avons le feu vert pour aller de l'avant. Je ne vais pas vous dire exactement ce que le CWG nous a demandé. Mais, c'est quelque chose. Dans tous les aspects de notre proposition, nous avons vu très clairement et il était très difficile de tout appliquer l'ensemble des recommandations du CCWG sur la responsabilité. Il fallait se dire que nous allons faire seulement ce que le CWG a demandé, parce que cela concerne tout ce qui se fait dans le domaine du cadre des responsabilités.

Bon nombre des propositions font partie d'un ensemble, ce ne sont pas des points individuels que l'on peut décider d'appliquer l'une ou l'autre ou pas.

Voilà le calendrier à respecter. Je sais que c'est une partie critique de cette semaine ici, à l'ICANN Marrakech. Nous avons présenté notre proposition supplémentaire le 23 février aux organisations membres dont trois ont déjà indiqué ou donné leur soutien. Ce sont ALAC, ASO et SSAC.

Quant aux trois restantes, nous espérons qu'elles nous enverront leurs commentaires ou leur réponse entre demain et mercredi au plus tard.

Nous allons donc avoir une nouvelle réunion en tant que CCWG responsabilité jeudi matin. Et, nous avons prévu, si tout se passe tel que prévu, de présenter notre rapport au conseil d'administration, c'est-à-dire présenter la proposition. En tant que premier point de notre ordre du jour, je dis, une fois fait ceci, le conseil de l'ICANN doit analyser la proposition.

Si tout va bien, le conseil présentera cela à la NTIA pour commencer une nouvelle étape dans le processus de transition de supervision des fonctions IANA où le gouvernement des États-Unis et le Congrès devront réviser la proposition et l'adopter en temps voulu pour que cette transition puisse avoir lieu.

Dans la prochaine diapo, nous avons un rappel pour vous montrer que même si les propositions de la Piste de Travail 1 sont très importantes pour la question de l'amélioration de la responsabilité, ce n'est pas la fin du travail. La responsabilité est une traversée continue qui se poursuit. Il y a toujours des façons d'améliorer la responsabilité.

Ce n'est pas la fin du travail de renforcement de la responsabilité. Bon nombre de propositions sont là pour garantir que nous aurons ce processus d'amélioration continue quant à la responsabilité de l'ICANN.

Donc, en tant que groupe de travail intercommunautaire, nous avons identifié sept points où il peut y avoir des améliorations et sur lesquels nous comptons nous pencher, une fois fini le travail de la Piste de Travail 1. C'est ce que vous voyez sur la diapositive.

Ce sont des améliorations de la diversité à tous les niveaux de l'ICANN par rapport à l'adhésion dans les équipes de direction et dans toutes les organisations donnant leur soutien à l'ICANN. C'est l'amélioration de la responsabilité des AC et de SO. Bien sûr, ces comités et organisations de soutien ont de nouveaux pouvoirs à partir de cette Piste de Travail 1. Ceci implique une amélioration de la responsabilité de ces organisations, même s'il y a certaines recommandations que nous avons présentées et qui abordent ce thème.

Il y a des améliorations apportées à la transparence, ce qui comprend depuis les améliorations de l'information documentaire, la politique de diffusion de ce qui est de matière documentaire, la transparence dans l'interaction entre l'ICANN et le gouvernement. Et, il y a d'autres points et domaines d'action que nous avons déjà identifiés.

Comme Becky l'a dit tout à l'heure, les statuts vont mentionner notre engagement au point des droits de l'homme, mais il faut travailler sur le cadre d'interprétation encore par rapport à cet engagement concernant les droits de l'homme. Ceci fait partie de la Piste de Travail 2.

Il y aura d'autres débats et d'autres discussions sur la compétence ou la juridiction. C'est un débat qui a des multiples volets. Nous estimons qu'il faut beaucoup de travail sur ce qui concerne la juridiction pour les contrats en ce qui concerne la structure de l'ICANN.

Je crois qu'il va falloir travailler intensément en ce qui concerne la juridiction. Il s'agit d'améliorer ou de réviser les statuts mentionnés par l'ombudsman par le médiateur. Cette fonction a changé significativement depuis le début des années 2000. Voilà donc tout le travail que nous avons fait.

Enfin, finir la Piste de Travail 1 est notre priorité principale aujourd'hui. Mais, nous avons un engagement très fort pour

respecter ou pour mener à bien ces améliorations qui ont été indiquées par notre groupe. Mais, elles n'ont pas été identifiées comme quelque chose qui devait être fini au moment de la transition.

Voilà la prochaine diapositive. C'est une invitation à présenter des commentaires et des questions pour vous. Rappelez-vous que ce qui est important pour nous apparaît dans nos propositions. C'est un effort de groupe, on apporte les améliorations qu'il faut réaliser et mettre en œuvre avant de faire la transition des fonctions IANA.

L'un des bénéfices est que cela garantit qu'il y aura des améliorations futures. Je pense que c'est quelque chose de très important à retenir. Cette capacité de la possibilité des améliorations futures est très importante. Vous verrez ici un rappel des quatre éléments, composantes, faisant partie de la fondation de notre cadre de responsabilité. Merci beaucoup.

LEON SANCHEZ :

Alors maintenant, nous pouvons commencer à répondre à des questions. Merci, Mathieu. Je vois que Brenda nous aide avec les questions des participants à distance. Bien sûr, ceux qui sont ici présents peuvent se servir du micro qui est au milieu de la salle. Nous vous invitons à faire une longue queue derrière le micro pour poser des questions ou faire des commentaires.

Est-ce que tu pourrais, Brenda, lire la question d'un participant à distance ?

PARTICIPANT À DISTANCE : Merci, Leon. Je suis un participant à distance.

Comment va-t-on choisir le panel indépendant qui serait une espèce de Cour Suprême de l'ICANN ? C'est un rôle critique. Merci.

LEON SANCHEZ : Merci, Brenda. Merci, Lori. C'est une très bonne question. Je vais aller demander à Becky si elle pourrait répondre à ceci.

BECKY BURR : Merci. C'est fondamental. Le rapport contient une description générale du type d'expériences et des fonctions de capacité dont doivent être munis les membres du panel. Nous avons tenu compte aussi d'une activité de sensibilisation pour pouvoir trouver les membres du panel de partout dans le monde afin de garantir que nous aurons les candidats qualifiés reflétant la diversité aussi bien en termes de géographie que de langue ainsi que, en ce qui concerne la perspective des différents systèmes juridiques que nous voudrions voir être représentés dans ce panel.

Nous allons faire une activité de sensibilisation pour trouver des membres du panel intéressés et qualifiés.

Notre proposition dit que ces candidats seront sélectionnés par la communauté, ils seront présentés au conseil d'administration de l'ICANN pour la conversation. C'est une espèce de processus ensuite d'identification et de consentement en collaboration avec la communauté de l'ICANN et avec le conseil d'administration pour garantir une communication claire par rapport à la source de cette autorité.

LEON SANCHEZ :

Merci de ta réponse, Becky. Je vous l'ai dit au début de mon intervention, nous avons présenté notre proposition aux organisations membres pour qu'elles la révisent, mais il y a une question qui n'est pas encore répondue.

Que se passe-t-il au cas peu probable où notre proposition serait rejetée par le conseil d'administration ? Je vais demander à Thomas d'expliquer quel serait le processus à suivre au cas peu probable où le conseil d'administration n'accepterait pas notre proposition.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, Leon.

Notre charte explique ceci, en principe. Ce que l'on dit, c'est que si le rapport est présenté au conseil d'administration, le conseil va considérer cette proposition tenant compte du processus défini dans sa résolution du 16 octobre 2014.

Cette résolution du conseil d'administration dit que, pour les cas où le conseil d'administration considérerait que la proposition ne répond pas à l'intérêt public mondial, il devra voter à cet égard. Les deux tiers du conseil d'administration devront établir s'ils pensent qu'il y a un aspect ou plusieurs aspects, que notre recommandation ne réponde pas à l'intérêt public mondial. Alors, il faut avoir un dialogue avec le CCWG.

Le rejet du conseil d'administration n'est pas la fin de tout, mais cela exige que le groupe puisse s'asseoir à table pour trouver une solution avec le conseil.

Certains membres du conseil d'administration nous ont assuré qu'ils estiment qu'il y aura de problème avec ceci.

Je suppose que la proposition sera présentée à la NTIA à la fin de cette semaine. Je crois que le conseil d'administration n'aurait pas participé à cette planification s'ils avaient pensé à rejeter tout ceci à la dernière minute.

LEON SANCHEZ : Je voudrais dire que les membres du conseil d'administration ont suivi le travail du CCWG et ils ont participé avec beaucoup d'enthousiasme dans tout ce processus. Ils font des contributions au moment voulu. Cela a été très intéressant. Donc je remercie les membres du conseil qui ont travaillé avec notre groupe.

S'il n'y a plus de question de participants à distance. Je ne vois pas de longue queue derrière le micro.

Je vais donc céder la parole à Steve. Je crois que vous vouliez ajouter quelque chose.

STEVE DelBIANCO : Lorsque Thomas a expliqué le processus, il a dit qu'il fallait avoir l'approbation du Congrès des États-Unis, je vais expliquer un tout petit peu plus.

Lorsque la transition a été annoncée, le Congrès des États-Unis était très intéressé à savoir quels étaient les plans de la transition. Il y a eu une série d'audiences. J'y ai participé.

Pendant l'été, le Congrès a passé des lois dans l'une des Chambres. Cette législation disait que la NTIA devait présenter un rapport à leur Congrès qui devait dire que l'on avait respecté les quatre conditions de la NTIA. Ils ont certifié que les modifications dans les statuts avaient été approuvées par la

communauté, qu'elles avaient été mises en œuvre par l'ICANN. Cela n'est que le plan de responsabilité de la communauté et la transition de la supervision de l'IANA avait été mise en œuvre et que la NTIA pouvait dire que le Congrès avait compris et adopté tout cela.

Il y a des personnages du Congrès qui ont participé au moins aux quatre dernières réunions de l'ICANN. Tout cela est encore revenu à la communauté. Nous ne pourrions pas demander mieux.

Cette législation a décidé ou exigé que le Congrès aurait une période de 30 jours après avoir reçu le rapport pour dire « oui » ou « non » à cette évaluation de la NTIA. Cette législation n'a pas été adoptée par le Sénat des États-Unis, il n'y a donc pas de législation disant que ceci doit être adopté par le Congrès.

Il y a eu plusieurs audiences à ce sujet. Nous nous sommes demandés peut-être si nous avons bien fait tout ce qui concernait les exercices de simulation de crise, mais nous n'avons pas besoin d'avoir l'approbation du Congrès des États-Unis pour pouvoir avoir fait notre travail.

LEON SANCHEZ :

Puisqu'on parle des exercices de simulation de crise, je voudrais dire que Cheryl et Steve ont été responsables de l'exécution de

plusieurs exercices de simulation de crise et ils ont fait un très bon travail.

Je vois Avri qui est au micro.

AVRI DORIA :

Merci beaucoup.

On a demandé quelque chose dans mon unité constitutive et j'ai eu honte de ne pas pouvoir y répondre. Voilà pourquoi je le demande maintenant.

En ce qui concerne les modifications et l'IRP, est-ce que nous faisons quelque chose à propos de celui qui a la possibilité de légitimer certaines modifications ? Parce que je suppose qu'à l'heure actuelle, il y a plusieurs questions par rapport à ces limitations, comme en ce qui concerne la participation et les réponses par rapport à un thème. Moi, je fais partie de l'équipe de l'IRP et j'ai honte de dire que je n'ai pas la moindre idée de ce que nous devrions faire dans ce cas-là.

BECKY BURR :

Nous tenons compte de cette demande d'authentification, de légitimation, quelque chose de typique, d'une personnalité physique ou morale pouvant être affectée par une action ou une inaction de l'ICANN par rapport à la violation des règlements ou

des articles de constitution. Nous avons une disposition pour ce qu'est la légitimation de la communauté. La communauté aura reçu sa légitimation par le processus d'habilitation. C'est une modification qui a été ajoutée et nous avons dit clairement aussi qu'au cas où il y aurait un préjudice possible grave, on peut avoir recours au panel de révision indépendante pour éviter ce préjudice. C'est comme une espèce d'arrêt d'urgence ou de provision de protection constitutionnelle pour ainsi dire. Mais, la norme du préjudice matériel est conservée. Le statut de cette affectation matérielle n'a pas été modifiée.

LEON SANCHEZ : Je rappelle à ceux qui veulent poser des questions de bien vouloir dire leur nom pour que ce soit clair dans les transcriptions.

PADMINI BARUAH : Je suis étudiante de droit et je travaille pour le Centre de l'Internet et la Société Internet. J'ai deux commentaires à faire.

Premièrement, demander une mise à jour des statistiques de Dublin sur le DIDP et deuxièmement, depuis le 4 mars il y a eu 102 demandes qui ont été répondues. De ces demandes, je connais les restrictions existantes statistiquement. Alors, 11 ont été répondues en temps voulu et de manière complète. Mais cela

ne représente que 10,8 % et 56 des 102 ont été répondues partiellement ce qui est un peu obscur et cela représente 54,9 %. Et 35 des 102 ont été rejetées. Cela fait 34,3 %.

J'essaie de comprendre le fonctionnement du processus de réexamen, parce que j'ai essayé de faire appel à des DIDP qui m'ont été déniés. Alors, j'essayais de faire une analyse statistique. Toutes les demandes de réexamen publiées dans le site web de l'ICANN sont des statistiques que j'adore alors je veux vous donner davantage de statistiques. Il y a eu 144 réponses publiées sur la page. 118 ont été déniées ou rejetées, c'est-à-dire 81,9 %. Six ont été retirées par les personnes qui les ont présentées. Il n'y a pas eu de réponse à cela. Et 8 des 144 datant de l'an 2000 n'ont pas de réponse.

Douze de ces 144, c'est-à-dire 8,3 %, le conseil de réexamen ou le BCG ont répondu affirmativement. Alors, il n'a pas fallu faire un réexamen.

Pour résumer, six demandes de réexamen ont trait à la Politique de Divulgence Documentaire. Elles ont été toutes déniées, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun processus formel pour lier ces demandes à une réponse. Le nombre de jours pour répondre à une demande va de sept jours à plus de cent jours ou quelque chose du genre.

Ceci contredit les statuts qui disent que le comité doit répondre dans une période de 30 jours.

Je crois que le CCWG responsabilité a créé un processus IRP très bon, mais ce processus n'est pas forcément accessible pour quelqu'un comme moi qui n'a pas les connaissances nécessaires.

Le processus de réexamen n'est que le premier pas pour l'appel. Il faut qu'il soit plus indépendant, plus efficace. Il faut qu'il soit plus clair, qu'il y ait plus de clarté sur les motifs de rejet. Merci.

MATHIEU WEILL :

Merci du travail que vous avez pris pour rassembler toutes ces statistiques qui nous montrent une analyse objective des mécanismes de responsabilité existant. Nous espérons continuer à recevoir votre participation dans l'avenir, dans la Piste de Travail 2, car il est clair qu'il nous faut travailler sur la base de faits pour pouvoir démontrer que nos améliorations font la différence dans la perspective des parties qui demandent réexamen ou une reconsidération. Je vous remercie et je vous demande de partager avec nous toutes ces données.

PADMINI BARUAH :

Je me rends compte que votre déclaration pour laquelle cela se passe de cette manière, c'est parce que le BCG est indépendant

du conseil. Je ne sais pas pourquoi il est indépendant du conseil, peut-être que vous pourriez me donner une précision.

MATHIEU WEILL : Pour que vous sachiez tous, le BCG, dans la recommandation 8 de notre présentation, recommande des améliorations qui abordent entre autres choses ces retards en plus de l'indépendance pour améliorer le processus.

LEON SANCHEZ : Becky, vous vouliez ajouter quelque chose ?

BECKY BURR : Je voulais dire que nous avons reçu un grand nombre de commentaires sur le DIDP qui fait partie de la Piste de Travail 2. Il y aura une mise à jour à propos de ce point. En plus, la recommandation 8 que Mathieu a mentionné signale qu'on clarifie les lignes directrices et clarifie les motifs de rejet.

En ce qui concerne la question qui a été posée, je crois que la réexamination est suffisamment indépendante et est l'objectif du réexamen et maintenant je dois parler de qui présente les demandes de réexamen. L'indépendance de ce point de vue n'est pas la cible principale de l'amélioration. Par contre, c'est l'occasion de s'impliquer davantage avec ceux qui prennent les

décisions. Il y a d'autres processus en plus de la révision indépendante qui constituent une alternative de l'option indépendante.

LEON SANCHEZ : Merci, Becky. Steve.

STEVE DelBIANCO : Vous avez dit que vous vouliez connaître les finances et les livres comptables. Alors, je vous recommande les recommandations 1 et 2, paragraphes 52 et 53. Les statuts disent que la communauté en tant que désignateur a des droits équivalents, si l'on était organisé comme société avec des membres de l'État de Californie. Toutes les organisations de soutien et les comités consultatifs peuvent demander l'inspection des registres. C'est le premier pas pour les livres et registres.

LEON SANCHEZ : Merci, Klaus, d'avoir attendu patiemment votre moment pour intervenir.

KLAUS STOLL : Je m'appelle Klaus Stoll. Merci Steve de votre explication sur le réexamen. Pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec le Congrès des États-Unis, je crois qu'il serait utile de savoir s'il y a une

manière pour que le Congrès des États-Unis ait la possibilité d'arrêter la transition. Et, de quelle manière pourrait-on éviter cette situation si elle existe ?

STEVE DeIBIANCO : J'essaierai de vous l'expliquer rapidement. Le Congrès des États-Unis sanctionne des lois et ils peuvent le faire. Il peut sanctionner une loi pour cela et, à partir de lobbying, etc. On peut sanctionner une loi de ce genre. Moi, je ne penserais pas à une situation comme celle que vous décrivez.

Je crois que le Congrès fera la supervision de la manière appropriée, posera des questions difficiles, parce qu'ils n'ont pas été concernés ou impliqués. Maintenant, ils font attention. Ils poseront les questions correctes.

LEON SANCHEZ : D'autres questions dans la salle ? Je ne vois pas de question dans la salle d'Adobe Connect. Il y a quelque chose ? D'accord. Alors, nous avons donc fini avec ça, 15 minutes à l'avance. Nous tenons à vous remercier de votre attention et nous sommes bien évidemment ouverts à vos questions ou vos commentaires. Nous vous invitons donc à participer au reste de nos réunions et aussi nous espérons que vous pourrez participer à la Piste de Travail 2. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]